

PENSER LES COMPETITIONS SPORTIVES A LA LUMIERE DE LA CONCEPTION DU POUVOIR CHEZ MICHEL FOUCAULT

Wendlassida Serge Denis SAMANDOULGOU,
INSS/CNRST (Burkina Faso)
sergedenison@gmail.com

Résumé : L'organisation des compétitions sportives est un rendez-vous important pour des millions de personnes à travers le monde. Du fait qu'elles sont devenues un maillon essentiel pour l'économie planétaire, on peut s'interroger sur la dimension éthique de ces compétitions sportives et les rapports de pouvoir qui les sous-tendent. Derrière le spectacle foudroyant qui égaie le spectateur se cache des jeux de pouvoir tout aussi hideux que scandaleux que la conception foucauldienne du pouvoir permet de comprendre.

Mots-clés : Sport, éthique, pouvoir, biopouvoir, dopage, marchandisation.

Abstract: The organization of sports competitions is an important event for millions of people around the world. Having become an essential link for the planetary economy, one can wonder about the ethical dimension of these sports competitions and the power relations that underlie them. Behind the overwhelming spectacle which enlivens the spectator, hides games of supply that are as hideous as they are scandalous that the Foucauldian conception of power allows us to understand.

Keywords: Sport, ethics, power, biopower, doping, commodification

Introduction

Les compétitions sportives mobilisent à travers le monde des millions d'acteurs et de spectateurs au point que l'on a pu penser que le sport est devenu une religion. Mais derrière le déchainement des passions pour la cause du sport se cache tout un ensemble de pratiques insoupçonnées qui participent du jeu de la domination, de l'écrasement de soi et de l'autre. Le travail exercé par le sportif professionnel sur lui-même en vue des records à battre l'inscrit dans une position agonale, c'est-à-dire compétitive où la victoire devient le seul objectif digne d'être poursuivi. C'est en ce sens que la conception du pouvoir

chez Foucault envisagé comme stratégie ou rapport de force permet de comprendre les astuces, les ruses et les subterfuges qui minent la pratique sportive en général. Les compétitions sportives mettent en exergue l'existence d'un pouvoir qui s'exerce sur la vie biologique des personnes dans une logique purement instrumentale. En effet, en même temps que le corps est une marchandise au sens économique du terme, il est le théâtre d'affrontement ou de rapport de force non seulement entre les acteurs en compétition mais aussi et surtout entre les États. D'ailleurs ces derniers ne sont-ils pas, après tout, des acteurs du domaine ? Il y a là un « investissement politique du corps » selon l'expression de Foucault (2007, p. 89). La politisation du sport, la marchandisation des sportifs sont révélatrices d'une pratique sportive désormais viciée, et donc vide de tout contenu éthique. Pourtant les travaux de Coubertin, dont la Charte olympique s'est appropriée les fondamentaux, assignent au sport les vertus de courage, d'honneur, d'honnêteté et de solidarité. La théorie du pouvoir chez Foucault instruit-elle sur les rapports de pouvoir dans les compétitions sportives ? Quelle valeur concéder aux compétitions sportives sous le rapport du principe de l'égalité des chances ? Les compétitions sportives sont-elles libres de tout contrôle ou influence politique ? Il s'agira tout d'abord, dans ce texte, d'exposer la nature réelle des compétitions sportives. Ensuite, nous examinerons la question de la marchandisation des sportifs professionnels. Enfin, nous nous interrogeons sur le rapport entre sport et politique.

1. La dimension agonale du sport

Les pratiques sportives sont de deux ordres, à savoir le sport amateur et le sport professionnel. Dans le premier cas, l'on peut trouver des bienfaits qui lui sont attachés comme le bien-être physique et psychologique. Le sport amateur est en réalité le prolongement et le déploiement de l'éducation physique et sportive. Non seulement la pratique éducative du sport permet de corriger certaines difformités mais il assure au sujet l'équilibre psychologique nécessaire au bien-être. Si le sport est parfois rendu obligatoire dans les écoles, c'est précisément en raison de ses bienfaits reconnus auxquels il faut ajouter les vertus de la sociabilité. Les bienfaits que l'on reconnaît au sport amateur figurent-ils dans la pratique du sport professionnel quand on sait que l'exigence de victoire l'emporte sur le reste ? À la différence du sport amateur dont les bienfaits attendus se résument au maintien de la santé physique et psychologique, le sport professionnel est de nature agonale et vise davantage la victoire que toute autre considération. L'exigence de résultat commande que le sportif

professionnel soit soumis à un régime alimentaire et à une sexualité suffisamment réglée, puisque la sexualité occasionne une dépense importante d'énergie pourtant nécessaire à la victoire (Foucault, 2007). Contrairement donc au sport amateur, le sport professionnel est soumis à l'impératif de la victoire. Comme l'écrit Sarremejane (2016, p. 10)

De manière générale, on constate une scission assez nette entre le sport loisir, qui exprime des motivations et des finalités plutôt positives, et le sport professionnel, qui parce qu'il est pourvoyeur d'enjeux compétitifs, économiques, médiatiques et politiques considérables, est le véhicule de pratiques critiquables du point de vue de l'éthique.

La scission dont il est question entre sport-loisir et sport professionnel porte davantage sur les motivations qui mobilisent le sujet dans ces deux ordres. En effet si dans le premier cas les motivations sont adossées à la recherche du bien-être physique et psychologique, dans le second cas les motivations sont liées au culte de la victoire, la gloire et l'honneur. Dans le sport loisir, le sujet s'assigne une limite dans l'effort, le but poursuivi n'étant pas la quête d'exploits physiques inconsidérés, comme c'est le cas du sport professionnel où l'obligation de résultats astreint à l'exces et à la démesure dans l'effort. De plus, la nature agonale des compétitions sportives astreint le sportif à des pratiques peu orthodoxes comme la tricherie, le dopage, la corruption qui sont autant de pratiques condamnées par les instances internationales de régulation du sport professionnel dont le Comité internationale olympique (CIO) et l'Agence mondiale anti dopage (AMA). Mais toutes ces pratiques procèdent d'une vision dévoyée des compétitions sportives dont le seul objectif est de gagner (B. Andrieu, 1998). En ce sens les analyses de Foucault sur le corps physique sont éloquentes. Pour lui, le corps est une matière dont on peut majorer les effets (Foucault, 2006). Et dans le cas précis des compétitions sportives, le dopage n'est qu'une majoration des effets physiques attendus. Mais la stratégie de majoration des effets physiques ne date pas d'aujourd'hui. En effet, depuis des siècles s'est développée tout une philosophie du corps, cette ressource pourvoyeuse de succès autant que source d'inquiétudes quand elle n'est pas judicieusement exploitée. C'est peut-être dans cette perspective qu'il faut comprendre le propos de Foucault (2001, p. 234) : « Depuis des siècles règne toute une politique du corps. Le corps humain a été en effet depuis les 17^e et 18^e siècles, à la fois utilisé, quadrillé, enserré en corseté comme force de travail. Cette politique

consistait à en extraire le maximum de force utilisable pour la production ». La recherche de la performance sportive, les records à battre justifient le recours au dopage et à toutes les pratiques visant à majorer la force physique ou l'endurance. On peut d'ailleurs soupçonner une contradiction entre les vertus d'honneur, de courage et de sincérité prônées par les instances de régulation du sport de compétition et l'objectif poursuivi qui est la recherche de la performance. En effet, il est naturellement impossible dans certaines disciplines comme le cyclisme par exemple, de battre des records sans recourir au dopage. Le cas le plus connu est celui de l'américain Lance Armstrong qui après avoir cumulé d'affilée de nombreuses victoires au Tour de France s'est vu retirer ses titres précisément parce que les succès enregistrés étaient en réalité factices. Le sport de compétition est en réalité en lui-même vicié par le culte de la victoire qu'il brandit : « L'ultime finalité du sport est la victoire qui n'est pas partageable. Il y a, à l'issue du jeu, un seul vainqueur qu'il soit individuel, collectif ou national. Le sport est en cela une pratique éliminatrice » (Sarremejane, 2016, p. 10). Comment dans ces conditions interdire le dopage au nom d'une philosophie égalitariste qui peine à trouver des ressorts solides à sa justification ? L'égalité des chances dans le sport professionnel sera toujours une illusion aussi longtemps que sera mis en avant le culte de la performance. La victoire dans ce contexte de guerre de performance relève davantage de la stratégie que du mérite. En ce sens Foucault a raison de considérer le pouvoir comme une stratégie, un rapport de force. Il écrit en effet :

L'étude de cette microphysique suppose que le pouvoir ne soit pas conçu comme une propriété mais comme une stratégie, que ses effets de domination ne soient pas attribués à une appropriation, mais à des dispositions, à des manœuvres, à des tactiques, à des techniques, à des fonctionnements, qu'on déchiffre en lui plutôt un réseau de relations toujours tendues, toujours en activités plutôt qu'un privilège qu'on pourrait détenir ; qu'on lui donne pour modèle la bataille perpétuelle plutôt que le modèle qui opère une cession ou la conquête qui s'empare d'un domaine. Il faut en somme admettre que ce pouvoir s'exerce plus qu'il ne se possède, qu'il n'est pas le privilège acquis ou conservé de la classe dominante mais l'effet d'ensemble de ses positions stratégiques (Foucault, 2002, p. 36).

Si l'on veut penser comme Foucault dans le cas précis du sport professionnel, le succès procède d'une stratégie de domination qui échappe à la charte olympique et à toutes les législations en vigueur dans l'univers impitoyable des compétitions sportives. De fait, la lutte pour la victoire se fait sur arrière-fond d'obsession de domination et

d'écrasement de l'adversaire le tout associé à un besoin dominant de gloire et d'honneur. Comme l'écrit Sarremejane (2016, p. 90) « La relation de l'athlète à son corps n'est plus constitutive de sa personnalité, elle est exclusivement instrumentale, mue par la compétition. Il a perdu la capacité d'intégrer la sur-sollicitation du corps dans un système d'appropriation identitaire, il est réduit à n'avoir qu'une identité sportive ». Il reste à analyser le marché du sport et son corollaire d'instrumentalisation de la personne même du sportif. Pour parler comme G. Agamben (2007, p. 8), il existe un « dispositif » de contrôle et d'assujettissement du corps humain.

2. Le marché du sport et ses errements

On peut légitimement se demander si l'univers du sport de compétition est adossé à une boussole éthique qui permet d'enrayer les effets pervers du marché du sport. La personne du sportif a aujourd'hui valeur de marchandise au sens économique du terme, et donc périssable. Le surentrainement, le dopage en vue de la victoire expose le sportif à un usage démesuré de son corps. Il s'inscrit dans une perspective mélioriste qui est la recherche effrénée de la performance et du résultat (Andrieu, 2004). À ce sujet Serge Margel montre comment le corps humain subit des transformations pour répondre au besoin de l'ordre marchand. C'est ce qu'il appelle un « corps utopique » (S. Margel, 2012, p. 17). Le concept de corps utopique désigne toutes les pratiques dévoyées orientées vers l'amélioration du corps de star qui en fin de compte n'offre vraiment rien d'extraordinaire. Le maquillage, le surentrainement, sont autant de pratiques qui muent le sportif professionnel en marchandise. Il s'agit là d'une pratique qui s'inscrit dans un ensemble plus vaste de techniques d'amélioration corporelle que l'on retrouve chez le sujet contemporain. En effet, à côté de pratiques sportives orientées vers la recherche de la performance se trouve aussi les chirurgies esthétiques qui s'inscrivent dans le cadre d'une subjectivité corporelle assumée, cette guerre que le sujet fait à la nature. Il n'existe plus de fatalité biologique puisque le sujet peut se réinventer corporellement. Comme l'écrit M. Marzano,

le seul corps aujourd'hui acceptable semble être un corps parfaitement maîtrisé. Depuis des images publicitaires jusqu'aux vidéo-clips, nous sommes d'ailleurs confrontés à un nombre croissant de représentations qui renvoient toutes, d'une façon ou d'une autre, à l'idée de contrôle : exhiber un corps bien maîtrisé semble la preuve la plus évidente de la capacité d'un individu à assurer un contrôle sur sa propre vie. D'où la nécessité pour les femmes comme pour les hommes, de se protéger des signes du temps et de retravailler leur apparence par les régimes

alimentaires, l'exercice physique et la chirurgie esthétique (M. Marzano, 2007, p. 20).

Recherche de la performance, lutte contre le vieillissement, culte de la beauté et des formes sont autant de pratiques qui justifient la religion du corps. Dans le cas particulier du sport de compétition, le surentraînement auquel s'astreint le sportif professionnel répond avant tout au besoin de l'ordre marchand, le marché du sport en l'occurrence. Il y'a une sorte de marchandisation du sportif non maîtrisée par les instances internationales de régulation du sport professionnel.

Si la lutte contre la corruption et la violence, par exemple, fait incontestablement partie des grandes préoccupations du droit du sport contemporain, le traitement de la marchandisation de l'humain reste, en revanche, encore en retrait. Les grandes questions de principe, pourtant ne manquent pas, depuis celle des transferts en passant par celle de la propriété des joueurs (D. Gardes et L. Miniato, p. 19).

En effet, les transferts effectués lors du Mercato sont révélateurs d'un gigantesque business sur arrière-fond de chosification de la personne même du joueur. Les coûts exorbitants consentis respectivement pour les transferts de joueurs au Paris Saint-Germain (PSG) ont provoqué un cri d'orfraie au sein d'une opinion internationale partagée entre indignation et colère, non par mépris pour les joueurs concernés mais plutôt à cause de ces montants faramineux qui frisent l'indécence, au même moment où d'autres joueurs semblent confrontés à la précarité. Sur quels critères objectifs peut-on fonder l'excellence du jeu chez NEYMAR Da Silva Santos Junior et Kylian MBAPPE ? Il y a là assurément l'influence de facteurs extra sportifs comme la publicité qui leur confère cette valeur marchande au point de coûter autant d'argent. Comme l'écrivent R. Bouigue et P. Rondeau (2018, p. 81) « Inégalité, précarité, dépression, incertitude, la vie d'un footballeur n'est donc pas aussi rose qu'on le pense. Comme dans n'importe quel autre marché, il est victime des effets pervers du libéralisme et des externalités négatives du grand marché ». Dès lors, réfléchir à un plafonnement des coûts de transferts, des salaires et instaurer un salaire minimum, garantiraient à l'ensemble des footballeurs par exemple une vie décente.

D'après l'INSEE¹, le salaire au poste d'éducateur sportif dans le domaine du sport, autrement dit « entraîneur » n'est que de 1832 euros nets par moi. Très loin, trop loin des 800000 euros

¹ Institut National de la Statistique et des Études Économiques

mensuels accordés à Emery au Paris Saint-Germain ou au million de livres en faveur de José Mourinho à Manchester United (R. Bouigue et P. Rondeau, 2018, p. 80).

Comme on peut le voir, il y a bien un dérèglement du marché sportif conjugué à une sorte d'appropriation du biologique par le pouvoir dévastateur de l'argent, ce que Foucault appelle « le biopouvoir ». Pour Foucault, toute pratique qui s'approprie le sujet dans sa physicalité relève du biopouvoir, une technique de domination qui investit la vie biologique des personnes et les transforme en vies à « l'état nu » (Agamben, 1997, p. 21), c'est-à-dire des personnes dont l'existence se résume au simple fait de vivre sans réelle protection juridique. Et dans le cadre du Mercato, les joueurs sont bel et bien la propriété de leurs clubs respectifs qui les échangent, les vendent et les achètent dans une logique purement marchande et mercantile. Il y a pour Foucault en ce sens une sorte de « prise d'otage du biologique » (Foucault, 2006, p. 76). Du reste, sans un système de régulation conséquent, une éventuelle crise du ballon rond jetterait des millions de joueurs sur le pavé, puisque le fossé apparaît abyssal entre l'augmentation des dépenses et les recettes. Des clubs achètent chèrement des joueurs et les droits télévisuels qui constituent l'essentiel de leurs recettes sont en baisse. « La croissance des charges, couplée à un arrêt probable ou probabilisable des recettes et des gains, conduirait, très certainement, à un éclatement de la bulle du football et à une chute catastrophique pour son économie » (R. Bouigue et P. Rondeau, 2018, p. 48). En réalité le sportif est condamné à être « une valeur provisoire » (Andrieu, 1998, p. 152), car l'explosion éventuelle de l'univers du sport entraînerait du coup sa disparition. Il reste à voir comment le pouvoir politique parvient à s'incruster dans les compétitions sportives au point de les influencer profondément.

3. La politique dans les compétitions sportives

Les compétitions sportives ne sont pas seulement le lieu d'affrontement entre adversaires en vue de la victoire. Elles sont aussi le théâtre d'affrontement entre États. En d'autres termes, on peut dire que le sport permet aux États de se livrer à une sorte de guerre. L'attribution de l'organisation de la coupe du monde au Qatar s'inscrit dans ce sens, parce que le pays a livré une bataille diplomatique pour se voir attribuer l'organisation de ce grand événement pour 2022. Parce que les compétitions sportives donnent de la visibilité et nourrissent le sentiment patriotique, les pays candidats à l'organisation des grands événements comme les Jeux Olympiques ou la Coupe du monde de football, rivalisent d'ardeur et

mettent en branle des stratégies de réseautage. Les critères d'attribution de l'organisation de ces grands événements expriment à souhait l'existence des rapports de force entre les États. En effet, la plupart des pays organisateurs sont des pays riches dont les équipes ont un niveau de jeu très poussé et détiennent des palmarès. On comprend dès lors pourquoi l'Afrique a eu du mal à se faire attribuer l'organisation de la coupe du monde de football tenue en Afrique du sud en 2010. L'on convient aisément que la politique et le pouvoir de l'argent pèsent énormément sur les instances d'organisation et de régulation du sport de compétition. L'on se souvient que des cadres de la FIFA² ont été suspectés de corruption dont l'ancien président de la CAF Issa HAYATOU. Du reste, l'environnement sportif est gangrené par la corruption et des rapports de pouvoir. Par exemple, en 1980, en pleine guerre froide, les États-Unis ont boycotté les Jeux Olympiques de Moscou. Les soviétiques ont usé de mesures de rétorsion en boycottant les Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984. Comme l'écrit Foucault (1994, p. 87), « le pouvoir est essentiellement un rapport de force, donc, jusqu'à un certain point, un rapport de guerre, et par conséquent, les schémas qu'on doit utiliser ne doivent pas être empruntés à la psychologie ou à la sociologie mais à la stratégie ». Mais l'intrusion du politique dans le sport se fait aussi sur arrière-fond d'instrumentation et de contrôle de la personne même du sportif professionnel. Nous sommes selon Foucault dans une société disciplinaire, c'est-à-dire une société de surveillance où la ligne de démarcation entre vie privée et vie publique est de plus en plus inexistante. En effet, dans le cadre de lutte contre le dopage, les sportifs professionnels de haut niveau sont soumis à un régime de contrôle le plus souvent inopiné, et sont sommés de demeurer localisables partout et à tout moment. Ces dispositifs de contrôle pénètrent le sportif dans son intimité au point de violer sa vie privée. Il y a une sorte de surveillance qui nuit énormément à la vie privée. B. Andrieu (2019, p. 23) à ce sujet fait le constat suivant : « La télésurveillance des sportifs de haut niveau qui doivent être localisables 24 heures sur 24 pose des problèmes de respect de la vie privée et d'atteinte à l'intégrité de l'individu qui ne possède plus aucune liberté d'agir ». L'environnement sportif est donc investi par le biopouvoir qui se déploie à des degrés variables suivant les impératifs du moment. Tout dispositif de contrôle ou de surveillance du sujet relève du biopouvoir (Agamben, 1997).

² Fédération Internationale de Football

Conclusion

La théorie du pouvoir chez Foucault envisagée comme stratégie ou rapport de force et qui culmine dans le biopouvoir est bien présente dans les compétitions sportives. En suivant les analyses de Foucault, on est conduit à penser que le sport renvoie à un rapport de force dont les ressorts sont essentiellement la politique et l'économie, deux entités complices qui gouvernent plus que jamais nos vies. Les vertus du sport sont aujourd'hui évanescentes face au pouvoir grandissant de l'argent et la mainmise du politique. Le besoin dominant de la victoire fait le lit de toutes sortes de pratiques peu orthodoxes que les instances de régulation peinent à enrayer. La question du dopage est particulièrement complexe, et les impératifs de contrôle s'accompagnent d'une violation grave de la vie privée des sportifs de haut niveau. Précisément parce que le propre du pouvoir, comme l'indique Foucault c'est d'être diffus, donc insaisissable, il est quasiment impossible dans le cas précis du sport de compétition d'enrayer les jeux de pouvoir ou de domination.

Références bibliographiques

- AGAMBEN Giorgio, 1997, *Homo sacer I. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.
- AGAMBEN Giorgio, 2007, *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris, Payot et Rivages.
- ANDRIEU Bernard, 2019, *Éthique du sport : morale sportive, performance, agentivité*, Paris, Vrin
- ANDRIEU Bernard, 1998, *Les plaisirs de la chair. Une philosophie politique du corps*, Montreuil, Le temps des cerises
- ANDRIEU Bernard, 2004, *Le corps en liberté*, Bruxelles, Labor/Espace de libertés
- BOUIGUE Richard, RONDEAU pierre, *Le foot va-t-il exploser ?* Paris, L'aube
- DELEUZE Gilles, 1986, *Foucault*, Paris, Éditions de Minuit.
- GROS Frédéric, 2002, *Michel Foucault : Le courage de la vérité*, Paris, Presses universitaires de France
- FOUCAULT Michel, 1997, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, coll. « tel ».
- FOUCAULT Michel, 2006, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « tel »

- FOUCAULT Michel, 2007, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, coll. « tel ».
- FOUCAULT Michel, 2008, *Histoire de la sexualité III. Le souci de soi*, Paris, Gallimard, coll. « tel ».
- FOUCAULT Michel, 2001, *Dits et écrits, vol. 1 : 1954-1975*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto ».
- FOUCAULT Michel, 2001, *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France : 1981-1982*, Paris, Gallimard, coll. « Hautes études ».
- FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits V*, Paris, Gallimard.
- GARDES Delphine, MINIMIATO Lionel, *L'éthique en matière sportive*, Toulouse, presses universitaires de Toulouse
- MARGEL Serge, 2012, *La société du spectral*, Paris, Lignes
- MARZANO Michela, 2007, *La philosophie du corps*, Paris, Presses universitaires de France
- SARREMEJANE Philippe, 2016, *Éthique et sport*, Paris, Sciences humaines.